

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

27 FEV. 2015

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 25 février (25/02/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite les 19 et 20 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoint**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), **Conseiller Municipal**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

M. Maurice ANDRAL, M. Mathieu RICHARD, **Conseillers Municipaux**.

M. Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE L'ELECTION D'UN ADJOINT

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Il explique la démission de M. Daniel BOTTA de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, acceptée par M. Le Préfet par courrier en date du 16 février 2015 reçue en Mairie le 20 février 2015.

En vertu de l'article L.270 du Code électoral, la démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste : Monsieur Laurent TAMIETTI.

Ainsi, Monsieur le Maire procède à l'installation d'un nouveau conseiller municipal suivant sur la liste, au sein de l'assemblée délibérante : M. TAMIETTI Laurent, qui a accepté son installation.

Monsieur Jean-Luc HENRYOT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT)

Pour copie conforme
Moissac le 26 février 2015
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :